

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## UN : un collectif d'élus locaux menace

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

La sérénité ne semble toujours pas au rendez-vous au sein de l'Union nationale (UN) depuis le dernier congrès ordinaire ayant porté à sa tête Mme Paulette Missambo au détriment de Paul-Marie Gondjout. Et pour cause, un "collectif des élus" (plus d'une vingtaine) de ce parti de l'opposition vient d'interpeller son président dans une correspondance datée du 12 juillet dernier et qui est parvenue à notre rédaction.

Les signataires disent attirer l'attention du président "sur la situation peu enviable que traverse notre parti, la veille des

consultations générales à venir prévues se tenir dans le courant de l'année 2023". Non sans relever "une fracture quasi irrémédiable" créée par le processus lié au renouvellement des membres du directoire de l'UN... Le "collectif des élus" rappelle aussi la rencontre entre le président du parti et un groupe d'élus locaux, notamment ceux du Conseil municipal de Libreville, à l'initiative de ces derniers. Rencontre au cours de laquelle les hôtes de Mme Missambo lui avaient "fait part des mauvais signaux" qu'elle avait adressés aux militants. Entre autres, relèvent-ils : la décision de délocaliser le siège du parti ; l'opération relative au principe de réadhesion ; les dernières no-

minations d'adjoints aux représentants provinciaux dans des départements ; etc.

"Nous observons, en le regrettant, Madame la présidente, qu'au fil du temps, le parti vit au rythme de prises de décisions anti-statutaires, de pratiques et de démarches antidémocratiques. Il fonctionne ainsi au mépris des textes adoptés à l'issue du deuxième congrès ordinaire (...)", peut-on lire. Et de poursuivre : "Nous regrettons le silence que vous affichez face aux nombreuses démarches entreprises par de bonnes volontés, pour guérir la fracture qui est installée au sein du parti (...). Nous vous saurions gré des dispositions que vous voudriez bien prendre, dans



Photo: Adjai Ntoutoume/L'Union

**Comment la présidente de l'UN, Paulette Missambo, va-t-elle réagir à l'interpellation du «collectif d'élus» ?**

l'urgence, pour y remédier... Non sans menacer : "Le cas échéant, Madame la présidente, nous pensons que chacun de

nous devra tirer les conséquences qu'appellerait votre non-réaction". Quelle sera donc la réaction de Paulette Missambo ?

## Et voici les 2MEG !



Photo: Julie Nguimbi

**Le bureau directeur des 2MEG.**

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

Le paysage politique gabonais s'est enrichi, dernièrement, avec la naissance du "Mouvement pour le mieux-être des Gabonais" (2MEG). Il a, au terme des travaux de l'assemblée générale constituante, élu à sa tête Joël Pono Opape, ancien cadre du PGP et du PDS, ancien directeur de Pizolub et ancien membre du gouvernement. Michelle Delo, elle aussi connue du grand public, est son 1er vice-président. Dans son discours circonstanciel, Joël Pono Opape a indiqué que son association politique "place l'humain au centre de tout, en ressuscitant en lui les valeurs de dignité, d'humilité, d'intégrité enterrées dans ce pays au profit de l'égoïsme, l'indifférence, le vol et la malice". Selon lui, "le Gabon a besoin d'instruments politiques qui se tournent vers le mieux-être

des populations, en initiant des actions sociales fortes".

Dans ce sens, il a salué l'entrée du Gabon dans le Commonwealth. Pour lui, il ne s'agit pas seulement d'apprendre l'anglais mais d'intégrer la culture du business qui caractérise nombre de pays membres. "Devenez des créateurs des richesses", a-t-il lancé. Ajoutant que son dernier combat est d'ôter le voile aux yeux de ses compatriotes afin qu'ils découvrent, enfin, des opportunités qu'on leur a longtemps cachées au profit de la fonction publique.

Les 1 700 adhérents des 2MEG vont, dans les prochaines semaines, a-t-on appris, vont se déployer sur le terrain, "non pas pour distribuer de l'argent, mais présenter les opportunités". Auparavant, les représentants des jeunes, des femmes et des sages ont approuvé la naissance des 2MEG, qui entend faire la politique autrement.

## CNLCEI : à quoi bon une déclaration des biens des candidats aux élections ?

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

Il faudra s'y faire. Dorénavant, tout candidat à une quelconque élection politique au Gabon est astreint à une déclaration de biens. La loi 041/2020 du 23 mars 2021 modifiant certaines dispositions de la loi 003/2003 du 7 mai 2003 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de lutte contre la corruption (CNLCEI) fait de cette déclaration, une condition substantielle à la délivrance du récépissé du dépôt de candidature par le Centre gabonais des élections (CGE).

C'est dire l'obligation qui plane désormais au-dessus des épaules de tout potentiel candidat. Tant son inobservation devrait lui coûter sa participation à un scrutin. Pour autant, si l'on saisit d'emblée l'exigence de transparence liée à une telle disposition, celle-ci, aux yeux de nombreux observateurs, deviendrait véritablement pertinente si les déclarations de biens étaient également rendues publiques, une pratique courante sous d'autres cieux. Car, après tout, les citoyens sont bien



Photo: DR

**Le siège de la CNLCEI à Libreville.**

en droit de savoir l'étendue du patrimoine de tout prétendant à une quelconque fonction électorale. D'autant plus qu'ils ne savent véritablement pas si la CNLCEI procédera à des vérifications d'usage afin d'évaluer également les biens de tout élu, à l'issue de son mandat.

Tout ceci pour signifier que l'efficacité d'une telle mesure repose sur la nécessité de contrôles et d'enquêtes, en aval. Des aspects sur lesquels, à tort ou à raison, d'aucuns ont le sentiment que la CNLCEI semble pécher. Entendu que, selon eux, elle se-

rait prompt à organiser des séminaires et autres ateliers de sensibilisation. Et traînerait les pieds à communiquer, sans enfreindre le secret d'instruction, sur le nombre de dossiers qu'elle transmet aux autorités compétentes dans une année, à l'issue de ses investigations.

Une insuffisance à l'origine, selon eux, du discrédit de plus en plus grandissant de la CNLCEI au sein d'une grande partie de l'opinion publique nationale. Pas sûr qu'avec cette nouvelle obligation, son image en sorte davantage renforcée.